

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 1^{er} mars 2007

CG 07/1^{ère}/I-09

**PERSONNEL DEPARTEMENTAL
SATESE**

—
Lors de notre séance en date du 29 juin 2006, je vous ai indiqué que nous serions amenés à régulariser, ainsi que nous l'avons toujours fait, la situation d'un emploi jeune recruté en 2002 et dont le contrat s'achève le 30 avril 2007.

Cet agent, affecté à la cellule d'assainissement non collectif, venant d'être déclaré lauréat du concours de technicien supérieur territorial, je vous propose de créer l'emploi correspondant, étant précisé que les missions exercées par l'intéressée (conseils et informations auprès des communes sur leurs compétences en matière d'assainissement non collectif) sont en adéquation avec celles d'un technicien supérieur territorial (catégorie B), tel que régi par le décret n°95-29 du 10 janvier 1995.

Par ailleurs, le nombre de visites effectuées dans le cadre des contrôles des installations d'assainissement non collectif, (contrôle de conception et contrôle des travaux) a quintuplé entre 2003 et 2006 et est estimé à 1200 pour 2007.

Je vous rappelle que 115 communes, dont 4 Communautés de Communes, ont signé la convention de partenariat avec le Conseil Général pour le contrôle des nouvelles installations et que chaque contrôle est facturé 155 euros.

Aussi, afin de renforcer la cellule d'assainissement non collectif, je vous propose la création d'un emploi d'adjoint technique territorial tel que régi par le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Je vous précise que le Conseil de Gestion du SATESE a émis un avis favorable à ces propositions lors de sa réunion du 18 janvier 2007.

En conclusion, je vous prie de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion du SATESE réuni le 18 janvier 2007,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide la création d'un emploi de technicien supérieur du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux tel que régi par le décret n° 95-29 du 10 janvier 1995 ;
- Décide la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux tel que régi par le décret n°2006 - 1691 du 22 décembre 2006.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,